

Programme d'aide à la publication – 1^{ère} session 2025

Objet : Procès-verbal de la commission du 19 mars 2025

I- Présentation du programme Programme d'aide à la publication (PAP) – Cession de droits

Le programme d'aide à la publication de l'Institut français soutient la cession à destination d'éditeurs étrangers désireux de publier des livres écrits en français et publiés en France. Il soutient,, partiellement ou totalement, la cession de droits en version originale ou en version traduite. Une commission d'examen se réunit deux fois par an pour sélectionner et soutenir des dossiers dans tous les domaines littéraires à l'exception des livres éducatifs, ouvrages techniques et livres pratiques.

II- Orientations retenues pour l'année 2025

Le comité d'examen des candidatures du PAP étudie en priorité :

- Les postes qui organiseront une Saison et Temps forts ou qui ont validé une invitation d'honneur de la France à un salon ou festival littéraire au cours des mois suivants la commission PAP.
- Les auteurs sélectionnés par l'Institut français parmi les lauréats des trois dernières éditions du Festival du premier roman de Chambéry.
- Les titres faisant partie de la sélection Shoot the Book Jeunesse 2024.

III- Critères d'éligibilité

Ce programme concerne tous les domaines de publication. Les ouvrages faisant l'objet d'une demande doivent avoir été publiés, en première instance, par une maison d'édition dont le siège social est en France. L'aide porte uniquement sur l'achat de droit. Les projets présentés doivent être en cours de réalisation. Chaque éditeur souhaitant déposer un dossier devra prendre contact en amont avec l'ayant-droit afin de préétablir un contrat de cession et de surseoir au paiement dans l'attente de la décision de la commission.

Sont exclus du programme :

- Les traductions d'ouvrage en langue étrangère vers le français,
- Les manuels scolaires, les ouvrages techniques ou les livres pratiques,
- Les titres dont les à-valoir ont déjà été réglés auprès de l'éditeur français.

Ne sont pas acceptés les lettres accord et les contrats vierges ou partiellement signés. Aucune aide n'est apportée à un ouvrage déjà publié. L'aide attribuée par l'Institut français est versée directement aux éditeurs français ou aux agents gestionnaires des droits dont le siège social est situé en France.

Critères de sélection :

- Prise de risque des éditeurs étrangers (première traduction, notoriété de l'écrivain, genre peu introduit). La commission favorise les auteurs contemporains ;
- Qualité de l'oeuvre et importance de celle-ci au sein de la pensée et de la création françaises ;
- Pertinence de sa traduction au sein des paysages éditoriaux et marchés locaux, et dans le cadre d'une action structurante du poste ;
- Qualité de la traduction et références du traducteur ;
- Montant du soutien financier demandé (en corrélation avec les tarifs habituellement pratiqués sur le marché concerné) ;
- Profil des maisons d'édition (qualité de leur travail, récurrence de leur demande de soutien, nombre de titres proposés).
- Les postes sont invités à veiller à ce que la parité H/F des projets déposés dans le cadre du PAP soit respectée.

IV- Composition du jury

Le jury est présidé par Didier Dutour avec Géraldine Prévot en tant que Présidente suppléante

Le secrétariat est assuré par Hanna Barral.

Le jury s'est réuni le 19 mars 2025, et a rassemblé les 12 personnes suivantes :

Institut français :

1. **Chloé Samaniego** Directrice, Direction Création Artistique et Industries Culturelles
2. **Didier Dutour**, Responsable du pôle Livre et édition
3. **Géraldine Prévot**, Cheffe de projet édition/ traduction
4. **Hanna Barral**, Chargée de projet livre et édition

Ministère de la Culture :

5. **Magali Guerrero**, Chargée de la Politique du livre à l'international / Direction générale des médias et des industries culturelles / service du livre et de la lecture

Centre national du livre :

6. **Thierry Achard**, Instructeur - commission extradition sciences, sciences humaines et sociales

Syndicat national de l'édition :

7. **Solène Chabanaïs**, Présidente commission internationale du Syndicat national de l'édition, directrice des droits étrangers chez Albin Michel

Experts :

8. **David Rochefort**, Responsable éditorial MSH, Vice-Président Fondation MSH.
9. **Marie-Madeleine Rigopoulos**, conseillère et journaliste littéraire, ancienne directrice artistique du Festival du Livre de Paris
10. **Stéphane Beaujean**, Directeur éditorial éditions Dupuis
11. **Delphine Ribouchon**, Directrice des droits étrangers Éditions La Découverte / Éditions Julliard.
12. **Raphaële Botte**, Critique littéraire, Rédactrice littérature jeunesse *Télérama*.

V- État des lieux des dossiers déposés

223 projets ont été déposés pour un montant total de 326 910, 70 euros.

La répartition géographique est la suivante :

- Zone AME - Amériques : 39 projets ;
- Zone ANMO - Afrique du Nord et Moyen-Orient : 10 projets ;
- Zone AO - Asie et Océanie : 22 projets ;
- Zone DUE - Union européenne : 122 projets ;
- Zone EUC - Europe continentale : 30 projets.

La répartition thématique est la suivante :

- Fiction/récit : 98 projets ;
- Essai : 33 projets ;
- Sciences humaines et sociales : 30 projets ;
- Bande dessinée : 28 projets ;
- Jeunesse : 22 projets ;
- Poésie/théâtre : 9 projets ;
- Beaux livres/art : 3 projets.

VI- Synthèse des débats

La qualité générale des dossiers étudiés est globalement satisfaisante.

Les points récurrents de discussion et de divergence portent principalement sur certaines priorités des postes, qui, selon les membres de la commission, gagneraient à être davantage clarifiées.

VII- Décision de la commission

Dans le cadre de l'Appel à projet du Programme d'aide à la publication (cession de droits), **129 projets** seront soutenus par l'IF pour un montant total de **174 875,70 euros**.

La répartition géographique est la suivante :

- Zone AME - Amériques : 22 projets ;
- Zone ANMO - Afrique du Nord et Moyen-Orient : 7 projets ;
- Zone AO - Asie et Océanie : 14 projets ;
- Zone DUE - Union européenne : 69 projets ;
- Zone EUC - Europe continentale : 17 projets.

La répartition thématique est la suivante :

- Fiction/récit : 58 projets ;
- Essai : 18 projets ;
- Sciences humaines et sociales : 15 projets ;
- Bande dessinée : 17 projets ;
- Jeunesse : 12 projets ;
- Poésie/théâtre : 9 projets.

Les 129 projets soutenus, par ordre alphabétique, sont les suivants : voir annexe des résultats Tableau post-commission PAP 2025_1.

Didier Dutour
Responsable pôle livre et édition
Institut français
Président de la commission



Hanna Barral
Chargée de projet livre et édition
Institut français
Secrétaire de séance



Hugues Ghenassia-de Ferran
Directeur général délégué
Institut français



Lieu, date : Paris, le 21 mars 2025